

Synthèse des contributions de l'AG de clôture 2019

Les contributions reçues suite à l'envoi aux membres du bilan moral 2019 seront publiées ici.

Retrouvez ci contre (en haut à gauche) le bilan moral et le bilan financier de l'année.

La période de débat est ouverte jusqu'au 15 septembre.

Corrections de coquilles

La liste des résolutions à voter mentionne le renouvellement du mandat de Franck Mouchel alors qu'il n'en a pas manifesté le souhait. La résolution 6 sera donc supprimée de la liste des éléments à voter (coquille repérée par Christophe)

Ajouts à la marge

Un lien vers la vidéo fédérale expliquant le baromètre FTTH a été ajoutée page 20

A propos de la stratégie moyen/long terme

Un membre, considérant que la vocation de SCANI est de "boucher les trous", propose de mettre d'accent sur l'essaimage de ce que nous faisons autour de nous. C'est déjà en partie le cas au travers des actions que nous menons dans le cadre de notre fédération, mais il y aurait effectivement fort à faire pour encourager la naissance d'autres fabricants d'accès internet locaux partout en France. Ça pourrait être l'objet d'une réorientation partielle des forces que nous mettons actuellement dans la formation et l'accompagnement, qui, en plus de s'adresser aux publics locaux qui veulent comprendre et aider, pourrait bénéficier à d'autres futurs actifs de nouvelles structures ailleurs.

Un grand nombre de spécificités de SCANI ne sont pas connues, ni du grand public, ni même d'une bonne partie des membres. Il semblerait utile de travailler la mise en avant de ces points :

- La neutralité du réseau
- La prise de décision horizontale et démocratique
- L'organisation différente du travail
- La co-propriété du réseau et des activités par les membres eux-même

A propos de la pérennité du réseau de SCANI

Il semble, comme mentionné dans le bilan moral 2019, qu'on se dirige vers une baisse globale de l'arrivée de nouveaux connectés sur le réseau radio. Le challenge d'aller exploiter les réseaux fibres en cours de déploiement est donc plus que jamais d'actualité. Pour autant, certains membres

soulignent les points suivants :

- L'abonnement à 30 € sur le réseau SCANI, s'il fourni suffisamment de débit, peut convenir à de nombreux membres, même si un réseau FTTH est disponible à leur adresse (mais proposant des abonnements souvent > 40 €). Pour autant, quelques membres ont souligné qu'il semblait contre-productif voir nocif de se lancer dans une guerre des prix.
- Les hameaux et lieux isolés ne seront probablement pas couverts dans l'immédiat voir pas du tout, de petits morceaux de réseau SCANI, s'appuyant sur les réseaux FTTH avoisinants, pourront apporter le débit nécessaire.
- Certains membres suggèrent que SCANI pourrait officiellement ajouter à l'arc de ses compétences la gestion de réseaux wifi internes à des bâtiments (pour des entreprises ou des administrations), voir le conseil en matière de numérique. Ce sont des pistes qui avaient été étudiées il y a plusieurs années sans pour autant aboutir à un résultat concret. Il avait notamment été question de grouper les forces financières de petites communes pour financer des emplois d'informaticiens qui passeraient X heures par semaine dans telle commune et Y autres dans telle autre. Le côté coopératif de cette activité est moins évident à gérer, mais la coopération peut s'entendre du côté de la gouvernance qui pilote des activités salariées.

A propos du projet SCANI Solidaire

Les avis sont assez contrastés. Certains pensent que les structures publiques et para-publiques d'aides aux plus démunies sont déjà suffisamment nombreuses et que ça ne doit pas être le rôle de SCANI, d'autres soutiennent au contraire l'initiative sans pour autant trouver de solution au principal problème :

Un point de consensus s'est dégagé des débats en amont de ceux de l'assemblée générale : si SCANI se met à proposer des tarifs solidaire, ce n'est pas le rôle de la coopérative de déterminer QUI peut y avoir accès. Nous avons pris contact avec de nombreuses structures sociales qui nous ont toutes dit qu'il était simple de flécher de possible bénéficiaire vers nous si on le souhaitait, mais qu'ils ne seraient pas en mesure de nous dire, plus tard, si telle ou telle personne peut ou ne peut pas continuer à bénéficier d'une offre solidaire.

Ceci implique un suivi pour le moins désagréable consistant à demander à intervalle régulier (6 mois ? Un an ?) à chaque bénéficiaire s'il est toujours concerné. On pourrait avoir tendance à vouloir conditionner ce genre d'offre au revenu du foyer, mais quelle légitimité aurait SCANI à demander une feuille d'imposition ? Des bénévoles voudraient-ils seulement s'occuper de ça ?

Bref, le principe en lui même n'est pas tranché et la méthode, si on y allait quand même, non plus. Il serait donc pertinent qu'un vote ai lieu sur le principe de fond avant d'aller plus loin.

Révision #9

Créé 2 juillet 2020 21:59:00 par Bruno Spiquel

Mis à jour 4 janvier 2024 06:31:40 par Bruno Spiquel